

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Béatrice LILLIO, Vera DE RUIJTER, Aurélie LE BOËDEC, Laura GENDEL, Frédéric LÉTRANGE, André MONNIER, Jérôme PONTON, Luc FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Luc FAURE

1 - Approbation du compte rendu du 5 octobre 2021

Vote : 9 pour, 2 abstentions

1 Finances – Subvention de fonctionnement 2021

- AVI – Association vivre à domicile (DEL2021-34)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'AVI – Association vivre à domicile afin de soutenir le fonctionnement de l'association.

L'association intervient régulièrement auprès de personnes dans le besoin en leur apportant une aide et un soutien. Plusieurs administrés de la commune bénéficient des services de l'AVI.

Il est proposé d'accorder une subvention de 350 €.

Vote : 10 pour, 1 abstention

- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) : demande pour l'achat de matériel pédagogique. Plusieurs élèves concernés (DEL2021-35)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour le compte du Réseau d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficulté (RASED) afin de permettre l'achat de matériel pédagogique nécessaires aux prises en charges spécifiques et aux bilans psychologiques.

Le RASED intervient auprès de l'Ecole Antoine Barnave pour plusieurs enfants en fonction des besoins.

Il est proposé d'accorder une subvention de 100 €.

Vote : unanimité

2 Personnel - CDG 26 – Convention Unique pôle santé et sécurité au Travail (DEL2021-36)

La commune adhère depuis de nombreuses années à deux conventions proposées par le centre de gestion de la Drôme, pour deux missions : médecine du travail et inspection en santé et sécurité au travail.

Le centre de gestion a décidé de proposer une seule convention à compter du 1^{er} janvier 2022 qui permette d'accéder à l'ensemble des missions proposées par le pôle santé et sécurité au travail.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention unique, qui annule et remplace les deux conventions en cours.

Vote : unanimité

3 Administration générale

- a) CDG 26 – Convention unique en archives, numérisation et RGPD (DEL2021-37)

La commune adhère depuis trois années à deux conventions proposées par le centre de gestion de la Drôme :

- L'une qui permet de bénéficier des services d'un archiviste
- L'autre qui permet de bénéficier des services d'un délégué RGPD

Le centre de gestion a décidé de proposer une seule convention en lieu et place des deux conventions. Il est proposé de continuer à solliciter le centre de gestion, que ce soit pour les archives ou la mission RGPD et donc d'autoriser la signature d'une convention unique, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention unique, qui annule et remplace les deux conventions en cours.

Vote : unanimité

b) Camping municipal

- Lancement de la procédure DSP (DEL2021-38)

L'actuelle délégation de service public pour la gestion du camping municipal arrive à son terme le 31 décembre 2021. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure de DSP. Il appartient dès lors au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette nouvelle Délégation de Service Public.

Vote : unanimité

- Création de la commission de délégation de service public (DEL2021-39)

Vu la délibération approuvant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour un contrat d'affermage portant sur l'exploitation, l'entretien, la gestion, l'animation et le développement du camping municipal,

Monsieur le Maire, informe de la nécessité de constituer une commission de Délégation de Service Public (DSP).

Considérant que la commission est composée du maire, et par trois membres titulaires et autant de membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein dans le cadre d'un scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort. L'assemblée délibérante peut décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Une seule liste présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de constituer une commission de délégation de service public pour la durée du mandat municipal, décide que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée, désigne pour l'y représenter, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants suivants :

Membres titulaires
Frédéric LÉTRANGE
Laura GENCEL
André MONNIER

Membres suppléants
Benoit REY
Vera DE RUIJTER
Céline POULET

Et autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

4 Informations et questions diverses

- Colis de Noël des Aînés : budget entre 25 et 30 euros
- Cérémonie du 11 novembre 2021 à 11h
- Construction groupe scolaire – Sinistre du 29/09/21 : un cabinet d'expertise a été mandaté et va intervenir sur le site pour la recherche de causes le 7 décembre 2021, date à laquelle les entreprises sont également convoquées.

La séance est levée à 21h.

Le Maire
Franck MONGE

